



Police

INFO

Flash

Numéro 2/2011

21 janvier 2011

Communiqué

Sous-traitance des activités de nettoyage à la police fédérale : aucune décision de prise

Public

Police fédérale

Direction des relations internes

Éditeur responsable : Éric Cobut

www.polsupport.be

Vous pouvez poser vos questions
au call center :

0800 99 272

callcenterDSI@brutele.be

Imprimerie de la police intégrée

La presse fait état d'un projet d'externalisation des activités de nettoyage de la police fédérale.

Actuellement, la police fédérale examine effectivement quels seraient les avantages et les inconvénients d'une éventuelle mise en sous-traitance de ces activités.

Pour ce faire, la police fédérale souhaite organiser un test dans un de ses bâtiments à Bruxelles.

Pour le moment, toutefois, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Les syndicats ont, quant à eux, rejeté cette proposition.

Jean-Marie Van Branteghem, directeur général de l'appui et de la gestion (DGS) insiste sur le fait qu'aucun emploi n'est menacé au sein du personnel de nettoyage :

"Même si, au final, la décision de mise en sous-traitance était prise, personne ne perdrait son emploi. Des mesures spéciales de suivi et d'accompagnement seraient, le cas échéant, prises pour le personnel qui serait alors amené à effectuer d'autres tâches au sein de la police."

Montants payés indûment

Le Secrétariat social (SSGPI) demande aux membres du personnel de la police fédérale qui reçoivent un montant qui a été indûment payé (traitement, allocations et indemnités) de ne rembourser ce montant indûment reçu que dès réception d'une lettre d'indu à ce sujet venant du SSGPI.

Ces montants payés indûment ne peuvent en aucun cas être reversés sur le numéro de compte qui a effectué le paiement. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le satellite fédéral au n° 02 554 43 16.

